

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 1^{er} février 2023**

Objet : Budget primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier février à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-trois janvier 2023, se réunit en session ordinaire, en salle des commissions n°2, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 38 (dont 9 procurations) -126 voix

Votants : 38 Pour soit 126 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRÉSIDENT
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP – PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP – VISIO
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP – PRESENTIEL
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6^{ème} VP – VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP – PRESENTIEL
Mme Patricia BUISSON – 6 voix – VISIO
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO
Mr Pierre CHEVALIER – (procurator donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix – VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) – 1 voix – VISIO
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO
Mr Marc FERRAND – 1 voix – VISIO
Mr Bruno FLEURY – (procurator donnée à Mr Bernardie) – 1 voix
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL
Mme Sarah GENTIL – (procurator donnée à Mr Bost) – 2 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix – VISIO
Mr Fabien HABRIAS – (suppléant de Mr P. Allard) – 1 voix – VISIO
Mr Mathieu HAZOUARD – (procurator donnée à Mr Vincent) – 15 voix
Mr Jean-Marie HARRY – (procurator donnée à Mr Lauserie) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – VISIO
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procurator donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – (procurator donnée à Mr Muzette) – 1 voix
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr F. Comby) – 1 voix – VISIO
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix – VISIO
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL
Mr Christian PRADAYROL – (procurator donnée à Mr Barrière) – 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procurator donnée à Mme H. Faivre) – 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Joël VILARD – 1 voix – VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Président du Syndicat de la Diège
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC POL
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Président CD87
Président de la CC Briance Combade
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller communautaire CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val d'Ordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/02/2023

Application agréée E-legalise.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-1

Il vous est proposé ci-dessous la présentation du **Budget Primitif 2023**, du **Budget Principal** et de **chacun des Budgets Annexes**, par section : fonctionnement/investissement et par dépenses/recettes.

Ces budgets primitifs 2023 tiennent compte à la fois de **l'affectation des résultats 2022** (cf Rapport N°2 du présent Comité Syndical) et des **orientations budgétaires** présentées le 13 décembre 2022.

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement du Budget Principal le budget 2023 ci-dessous :

	BP 2023	BP 2022	% Evolution BP 22/23	CA 2022	% Réalisation 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D002 (résultat reporté - Déficit fonctionnement)	163 711,45 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0	0,00 €
011 (Charges à caractère général)	250 500 €	275 480 €	-9%	221 129,79 €	80%	274 438,69 €	256 941,77 €	319 983 €	316 753,27 €
012 (Charges de personnel)	611 300 €	594 300 €	3%	574 343,36 €	97%	540 321,99 €	509 482,96 €	501 018 €	421 022,31 €
014 (Atténuations de produits)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	500,00 €	0 €	
65 (Autres charges de gestion courante)	187 560 €	187 450 €	0%	179 403,94 €	96%	193 569,74 €	168 966,59 €	729 373 €	414 824,34 €
66 (Charges financières)	8 528 €	14 300 €	-40%	14 289,99 €	100%	19 830,48 €	49 327,60 €	73 949 €	62 877,99 €
67 (Charges exceptionnelles)	610 000 €	608 200 €	0%	599 734,52 €	99%	576 451,14 €	561 816,24 €	24 617 €	14 198,55 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 831 600 €	1 679 730 €	9%	1 588 901,60 €	95%	1 604 612,04 €	1 547 035,16 €	1 649 141 €	1 229 676,46 €
DEPENSES D'ORDRE									
042 (transfert entre sections)	1 323 000 €	1 325 530 €	0%	1 324 545,40 €	100%	2 903 497,50 €	918 344,01 €	848 514 €	533 659,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 323 000 €	1 325 530 €	0%	1 324 545,40 €	100%	2 903 497,50 €	918 344,01 €	848 514 €	533 659,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 154 600 €	3 005 260 €	5%	2 913 447,00 €	97%	4 508 109,54 €	2 465 379,17 €	2 497 655 €	1 763 335,46 €

Il se décompose comme suit :

CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Les charges à caractère général 2023 ont été évaluées au plus juste des réalisations de 2022 et dans une volonté de réduire autant que possible ce poste de dépense.

Par poste de dépenses, les caractéristiques les plus marquantes sur le chapitre 011 sont les suivantes :

Comptes/postes	BP 2023	BP 2022	Hausse	Baisse
60 – Achats de fournitures (fournitures administratives, entretien, carburant)	8,8K€	9,8K€	- carburant	- fournitures petits équipements - fournitures administratives
61 -Services extérieurs (location immobilière, véhicules, imprimante, charges locatives, assurance, maintenance informatique)	74,1K€	67,1K€	- charges locatives - maintenance informatique	- Frais de colloque
62 – Autres services extérieurs (Honoraires AMO, relations publiques, réceptions, nettoyage des locaux, cotisations, frais de télécommunication...)	167,6K€	198,5K€	- autres services extérieurs - voyages et déplacements	- honoraires AMO - 19% -30,5K€ - annonces, relations publiques, publications

Ci-dessous un **REQUEN PREFECTURE** « Honoraires AMO » :

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-2

Type prestation	Type sous prestation	Nom du Prestataire	BP 2023	BP 2022	Ecart BP 2023	CA 2022
Conseil communication	Communication	BUREAU FRANCINE	20 000 €	40 000 €	-20 000 €	10 332,00 €
Conseil Financier lot 1	Finances	PARTENAIRES FINANCES LOCALES	20 000 €	20 000 €	0 €	19 980,00 €
Conseil Financier lot 2	Finances	CAPHORNIER	20 000 €	20 000 €	0 €	21 537,00 €
Conseil juridique	Juridique	SPHERE PUBLIQUE	30 000 €	30 000 €	0 €	33 504,00 €
AMO Généraliste	Généraliste/stratégique	CAP HORNIER / ANT CONSEIL	35 000 €	45 000 €	-10 000 €	28 124,40 €
Assistance/formation nouveau logiciel gestion financière	Informatique	BERGER LEVRAULT	5 000 €	5 000 €	0 €	4 899,93 €
Assistance hébergement informatique des données	Informatique	BSI LIMOGES	1 000 €	1 500 €	-500 €	756,00 €
Autre	Autre	ORFEA	0 €	0 €	0 €	3 120,00 €
Autre	Autre	SAGNE JEROME	0 €	0 €	0 €	735,97 €
Autre	Autre	AEXEDRE	0 €	0 €	0 €	660,00 €
TOTAL Prestataires extérieurs			131 000 €	161 500 €	-30 500 €	123 649,30 €

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 011 « charges à caractères générales », un montant de **250 500€** (-9% par rapport à 2022).

CHARGES DE PERSONNEL :

Les charges de personnel tiennent compte de l'évolution des carrières des agents en poste et du recrutement d'une technicienne, arrivée le 1^{er} mai 2022 comptabilisée sur une année pleine en 2023.

Il est donc proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 012 « charges de personnel » un montant de **611 300€** (+3% par rapport à 2022).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Les charges de gestion courantes concernent principalement :

- les redevances versées à Orange pour la location de ses infrastructures de génie civil (fourreaux, appuis aériens) concernant les opérations de MED et les raccordements de sites prioritaires. Une enveloppe de **180 000€** est prévue pour 2023 pour payer ces redevances (*même enveloppe que 2022*)
- les indemnités, frais de missions et caisse de retraite élus pour un montant total de **7 560€** (*hausse de 0,13%*).

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 65 « autres charges de gestion courante » un montant de **187 560€** (+0.06% par rapport à 2022)

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- les contributions versées à AXIONE LIMOUSIN, dans le cadre du **contrat de concession**, pour remise en affermage des infrastructures **MED 1** (SDAN Pilote - **Avenant 29** – 66 opérations de Montée en Débit et 13 opérations d'opticalisation de NRA – 241K€ par an) et **MED 2** (Axe 2 bis - **Avenant 39** – 105 opérations de Montée en Débit et 15 opérations d'opticalisation de NRA – 300K€ par an). A noter que ces contributions annuelles sur chacun des avenants sont révisées au 1^{er} septembre de chaque année par application d'un coefficient de révision de prix (indice travaux publics et Syntec). **600 000€** sont prévues pour 2023 (+3% par rapport à 2022, réajustement du coefficient de révision de prix).
- les pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossier de Fin de Travaux dans les délais. Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par Bouygues Energie et Services. **10 000€** sont prévues pour 2023.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 67 « charges exceptionnelles », un montant de **610 000€** (+0.20% par rapport à 2022).

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-3

CHARGES FINANCIERES :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux intérêts du **dernier emprunt** en cours et la comptabilisation des ICNE.

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÙ au 01/06/23	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023	Échéance	Taux	Terme
Caisse Epargne (18 ans) - 1ère échéance en 2007 Terme en Juin 2024	1 932 066,20 €	152 601,19 €	158 689,84 €	146 745,89 €	11 943,95 €	01/06/2023	3,99%	2024

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 66 « charges financières », un montant de **8 528€** (-40% par rapport à 2022).

CHARGES D'AMORTISSEMENTS

Le montant prévisionnel de ce poste pour 2023 tient compte des opérations de travaux « vie du réseau » terminées et payées en 2022, de l'acquisition de biens (informatiques et mobiliers) et de biens pour lesquels les amortissements sont terminés (mobiliers, ordinateurs, logiciels).

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 42 « opérations d'ordre de transfert entre sections » un montant de **1 323 000€** (-0.22% par rapport à 2022).

Au total, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, hors report d'exercice cumulé, vont baisser en 2023 de **0,48%** (-14 372€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire en recettes de fonctionnement du Budget Principal le budget 2023 ci-dessous

	BP 2023	BP 2022	% Evolution BP 23/22	CA 2022	% Réalisation 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)		298 565,85 €							
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	0 €	0,00 €	0%	0,00 €	0%	11 283,82 €	0,00 €		896 868,77 €
74 (dons, subventions, participations)	1 557 847 €	1 121 520 €	39%	1 124 228,50 €	100%	1 221 176,79 €	1 162 333,80 €	1 049 978 €	
75 (autres produits de gestion courante)	267 170 €	270 000 €	-1%	271 934,58 €	101%	297 246,62 €	247 407,01 €	268 992 €	174 849,28 €
013 (Atténuation de charges)	3 000 €	13 500 €	-78%	13 861,18 €	0%	1 377,00 €	3 224,97 €	0 €	0,45 €
77 (Produits exceptionnels)	10 000 €	15 000 €	-33%	4 837,44 €	32%	1 682 038,88 €	15 611,24 €	45 300 €	2 241,24 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 838 017 €	1 718 586 €	7%	1 414 861,70 €	82%	3 213 123,11 €	1 428 577,02 €	1 364 269 €	1 073 959,74 €

RECETTES D'ORDRE									
042 (transfert entre sections-subv équipement)	1 316 583 €	1 286 674 €	2%	1 036 308,00 €	81%	1 428 006,77 €	1 082 823,00 €	1 046 576 €	751 360,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 316 583 €	1 286 674 €	2%	1 036 308,00 €	81%	1 428 006,77 €	1 082 823,00 €	1 046 576 €	751 360,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 154 600 €	3 005 260 €	5%	2 451 169,70 €	82%	4 641 129,88 €	2 511 400,02 €	2 410 845 €	1 825 319,74 €
---	--------------------	--------------------	-----------	-----------------------	------------	-----------------------	-----------------------	--------------------	-----------------------

AUTRES DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS :

Hors « contributions statutaires », sont inscrits sur ce chapitre **35 000€** au titre de la valorisation comptable de mise à disposition à titre gratuit des locaux de GAIA conformément à la convention d'occupation signée avec la Région Nouvelle Aquitaine (2 500€ par bureau). Un coefficient de révision de prix est par ailleurs appliqué.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

Les autres produits de gestion courante concernent le versement de **redevances annuelles**, comme récapitulé ci-dessous :

- par **AXIONE LIMOUSIN**, au titre :

- des frais de contrôle dans le cadre du contrat de concession,
- d'affermage dans le cadre des différents avenants d'affermage,

- d'un remboursement des frais IBLO RCA/RDER payés à Orange (avenant 42 du contrat de DSP),
- d'un remboursement des redevances d'usage versées à SEHV sur les ouvrages de raccordements de sites isolés ou entrant dans le dispositif SDAN pris en exploitation par Axione Limousin

- par **ORANGE** :

- d'utilisation du réseau DORSAL (redevances PRM pour 171 sites en service),

Libellé Chap	Articles	Libellé article	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022
Sommes Autres produits de gestion courante			267 170 €	270 000 €	-2 830 €	-1%	271 934,58 €
Chap 75 - Autres produits gestion courante	751	Redevances pour concession	15 000 €	14 000 €	1 000 €	7%	13 555,00 €
	757	Redevances affermage	30 060 €	31 000 €	-940 €	-3%	30 688,00 €
	7588	Autres produits gestion courante - Redevance annuelle versée par Orange	192 100 €	197 000 €	-4 900 €	-2%	192 100,00 €
	7588	Autres produits gestion courante - Rbt Axione Lim RCA Orange	27 000 €	25 000 €	2 000 €	8%	26 391,74 €
	7588	Autres produits gestion courante - Rbt Axione Lim RdV SEHV	3 000 €	3 000 €	0 €	0%	9 198,60 €
	7588	Divers - régul DGFIP impots agents	10 €	0 €	0,00 €	0 €	1,24 €

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 75 « autres produits de gestion courante » un montant de **267 170€** (-1% par rapport à 2022).

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Sont inscrits :

- les remboursements par BOUYGUES ENERGIE SERVICES des pénalités facturées par Orange au Syndicat Mixte pour retard de commande.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 77 « produits exceptionnels », un montant de **10 000€** (-25% par rapport à 2022).

ATTENUATION DES CHARGES :

Sont inscrits :

- les remboursements des indemnités journalières pour congé maladie d'un agent.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 013 « atténuation des charges », un montant de **3 000€**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : (amortissement des subventions) « Quote-part de subventions virée au compte résultat »

Le montant HT des subventions reçues en 2022 sur le compte 13 s'élève à **187 381€** soit un amortissement supplémentaire de 4 685€.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 42 « opérations d'ordre de transfert entre sections », un montant de **1 316 583€** (+2% par rapport à 2022).*

Au global, le montant de l'ensemble des recettes à inscrire en 2023 sur la section de fonctionnement, hors contributions statutaires et report d'exercice cumulé 2022, va s'élever à 1,631M€ € contre 1,617M€ soit une **hausse de 1%** (+14 578K€ en valeur).

Conformément au Compte Administratif 2022 (cf rapport R01), le résultat de l'exercice 2022 sur la section de fonctionnement sera déficitaire de **462 277,30€** soit un résultat cumulé à reporter sur l'exercice budgétaire 2023 **négatif de 163 711,45€**.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES :

Au final, la **base d'équilibre 2023**, qui permet de calculer la **contribution financière** des membres, est estimée à **1 522 847,35 €** soit une hausse de **+39,77%** (+ 433 327€ en valeur) par rapport à celle de 2022.

FONCTIONNEMENT

Depenses		Recettes	
002	163 711,45		
011	250 500,00	013	3 000,00
012	611 300,00	74	35 000,00
65	187 560,00	75	267 170,00
66	8 528,36	77	10 000,00
67	610 000,00		
Op Réelles	1 831 599,81		315 170,00
042 -68	1 323 000,07	042-777	1 316 582,53
OP Ordre	1 323 000,07		1 316 582,53
		002	
TOTAL	3 154 599,88		1 631 752,53
			-1 522 847,35 €

Conformément aux statuts en vigueur, ci-après la répartition par membre :

Collectivités membres / EPCI	Dpt	Poids statuts BP	Population municipale 2022 / calcul contribution DORSAL	Montant 2023 à répartir BP
Région Nouvelle-Aquitaine		37,50%		571 067,76 €
Département de la Corrèze		11,25%		171 320,33 €
Département de la Creuse		11,25%		171 320,33 €
Département de la Haute-Vienne		11,25%		171 320,33 €
Commune de Limoges	87	3,75%	130 876	57 106,78 €
Communauté Agglomération du Bassin de Brive	19	3,75%	107 216	57 106,78 €
CC < 20 000hab		11,875%		180 838,12 €
CC > 20 000hab		9,375%		142 766,94 €
Total		100,00%		1 522 847,35 €
Montant BP base équilibre				1 522 847,35 €
Tulle Agglo	19	2,24%	44 194	34 182,88 €
Syndicat de la Diège	19	1,82%	35 779	27 674,10 €
CA du Grand Guéret	23	1,45%	28 527	22 064,87 €
CC ELAN Limousin Avenir Nature	87	1,41%	27 765	21 475,49 €
CC Porte Océane Limousin (POL)	87	1,30%	25 686	19 867,44 €
CC Haut Limousin en Marche	87	1,15%	22 628	17 502,16 €
SS total EPCI > 20 000 hab			184 579	142 766,94
CC Creuse Confluence	23	0,86%	16 467	13 095,49 €
CC Val de Vienne	87	0,85%	16 217	12 896,67 €
CC Creuse Sud Ouest	23	0,70%	13 500	10 735,96 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	23	0,70%	13 351	10 617,47 €
CC Pays de Nexon, Monts de Chalus	87	0,68%	13 042	10 371,73 €
CC Midi Corrèzien	19	0,68%	12 972	10 316,07 €
CC Pays St Yrieix	87	0,63%	12 038	9 573,30 €
CC Creuse Grand Sud	23	0,62%	11 794	9 379,25 €
CC Noblat	87	0,62%	11 789	9 375,28 €
CC Ouest Limousin	87	0,59%	11 306	8 991,17 €
CC Xaintrie Val'Dordogne	19	0,59%	11 249	8 945,84 €
CC Pays Sostranien	23	0,55%	10 507	8 355,76 €
CC Ventadour Egletons Monédières	19	0,53%	10 113	8 042,43 €
CC Pays d'Uzerche	19	0,52%	9 879	7 856,34 €
CC Briance Sud Haute-Vienne	87	0,48%	9 125	7 256,71 €
CC Pays de Lubersac Pompadour	19	0,39%	7 480	5 948,52 €
CC Pays Dunois	23	0,36%	6 958	5 533,39 €
CC Bénévent /Grand Bourg	23	0,36%	6 879	5 470,57 €
CC Portes Creuse en Marche	23	0,35%	6 621	5 265,39 €
CC Briance Combade	87	0,28%	5 342	4 248,26 €
CC Portes de Vassivière	87	0,29%	5 641	4 486,04 €
CC Gartempe St Pardoux	87	0,27%	5 126	4 076,48 €
SS total EPCI < 20 000 hab			227 396	180 838,12

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-7

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section de fonctionnement du Budget Principal 2023, les crédits, ventilés par chapitre, comme indiqué ci-dessous :

BP 2023			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES	BP	RECETTES REELLES	BP
002 (résultat 2022 reporté)	163 711,45 €	002 (résultat 2022 reporté)	
011 (Charges à caractère général)	250 500 €		
012 (Charges de personnel)	611 300 €	70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	0 €
014 (Atténuations de produits)	0 €	74 (dotations, subventions, participations)	1 557 847 €
65 (Autres charges de gestion courante)	187 560 €	75 (autres produits de gestion courante)	267 170 €
66 (Charges financières)	8 528 €	013 (Atténuation de charges)	3 000 €
67 (Charges exceptionnelles)	610 000 €	77 (Produits exceptionnels)	10 000 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €		
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 831 600 €	TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 838 017 €
DEPENSES D'ORDRE	BP	RECETTES D'ORDRE	
042 (transfert entre sections)	1 323 000 €	042 (transfert entre sections-subv équipement)	1 316 583 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 323 000 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 316 583 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 154 600 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire, en dépenses d'investissement du Budget Principal, le budget 2023 ci-dessous :

INVESTISSEMENT									
DEPENSES REELLES									
	BP 2023	BP 2022	% Evolution BP 22/23	CA 2022	% Réalisation n 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	0,00 €	0,00 €	0%		0%				
20 (immobilisations incorporelles)	173 000 €	103 200 €	68%	16 200,00 €	16%	4 790,67 €	70 309,36 €	47 081 €	2 706 480,00 €
204 (subventions d'équipements versées)	1 500 €	4 500 €	-67%	1 620,00 €	36%	3 682,60 €	17 572,35 €	28 383 €	5 419,50 €
21 (immobilisations corporelles)	5 500 €	7 000 €	-21%	6 824,14 €	97%	3 160,80 €	3 657,60 €	3 514 545 €	3 983,92 €
23 (Immobilisations en cours - RAR)	3 418 567 €	3 168 953 €	8%	21 511,55 €	1%	77 847,22 €	278 303,47 €	2 555 483 €	11 544 426,14 €
13 (Subventions d'équipements)	1 852 860 €	1 880 860 €	-1%	27 068,31 €	1%	3 173 991,11 €	1 770,23 €	662 960 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	146 746 €	141 116 €	4%	141 115,39 €	100%	135 700,92 €	142 994,20 €	162 987 €	158 172,43 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	1 125 000,00 €	1 125 000 €	1 457 142,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 598 173 €	5 305 629 €	6%	214 339,39 €	4%	3 399 173,32 €	1 639 607,21 €	8 096 440 €	15 875 623,99 €
DEPENSES D'ORDRE									
040 (Transfert entre sections)	1 316 583 €	1 286 674 €	2%	1 036 308,00 €	81%	1 428 006,77 €	1 082 823,00 €	1 046 576	751 360,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	18 000 €	14 500 €	24%	16 423,63 €	113%	3 967 926,52 €	3 532 339,00 €	2 894 488	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 334 583 €	1 301 174 €	3%	1 052 731,63 €	81%	5 395 933,29 €	4 615 162,00 €	3 941 064 €	751 360,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 932 755 €	6 606 803 €	5%	1 267 071,02 €	19%	8 795 106,61 €	6 254 769,21 €	12 037 504 €	16 626 983,99 €

Il se décompose comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Sont concernées les dépenses relatives aux Droits d'Usages IRU dans le cadre de l'offre **NetCity** (1 convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour 6 opérations prévisionnelles), aux frais d'acquisition de logiciel(s) (d'une GED en particulier) et aux frais de publication pour le lancement d'un marché public « communication » et « financier ».

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 20 « immobilisations incorporelles » un montant de **173 000€** (+68% par rapport à 2022).

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES :

Sont concernées les dépenses relatives au programme d'**inclusion numérique** (Internet pour tous pour au moins 3Mbit/s) fondé sur la mobilisation et la mise à disposition de technologie d'accès Internet alternatives telles que la boucle locale radio (confié à Axione Limousin dans le cadre de l'avenant 33) et le satellite (géré par le Syndicat). Ce dispositif tend logiquement à diminuer du fait du développement du déploiement FttH sur le territoire des 3 départements de l'ex limousin. Une enveloppe de 1 500€ est néanmoins prévue dans le cadre de l'avenant 33.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 204 « subventions d'équipement versées » un montant de **1 500€** (-67% par rapport à 2022).*

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Sont concernées les dépenses relatives à l'achat de mobilier et de matériel informatique comme précisé ci-dessous :

Chapitres	Libellé Chap	Articles	Libellé article	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022
Chap 21 - Immobilisations corporelles	Somme Immobilisation corporelles			5 500 €	7 000 €	-1 500 €	-21%
	Immobilisations corporelles	21538	Réseaux divers - Autres réseaux	0 €	0 €	0 €	0%
	Immobilisations corporelles	2183	Matériel bureau et informatique	4 500 €	6 000 €	-1 500 €	-25%
	Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	1 000 €	1 000 €	0 €	0%

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 21 « immobilisations corporelles » un montant de **5 500€** (-21% par rapport à 2022)*

IMMOBILISATIONS EN COURS :

Sont inscrites ici les dépenses prévisionnelles des opérations de travaux de raccordement de sites programmées et à venir dans le cadre du marché de travaux « vie du réseau ».

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 23 « immobilisations en cours » pour le financement de ces opérations **3 418 567€**.*

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

Sont inscrits ici les remboursements à effectuer :

- à la Région Nouvelle Aquitaine sur des trop perçus,
 - sur certaines conventions du SDAN,
- à la Région Nouvelle Aquitaine et aux Départements de la Corrèze et de la Creuse, conformément à la décision prise au bureau du 16 novembre 2021 sur l'affectation de la **cession** par la Région de la moitié des **actions** détenues par DORSAL au sein de la SPL NATHD pour un montant total de 1,6M€. Cette régularisation n'a pas été exécutée sur le budget 2022. Il est donc proposé de la réinscrire sur le budget 2023.

Chapitres	Libellé Chap	Articles	Libellé article	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022
	Somme Subventions d'équipement			1 852 860 €	1 880 860 €	-28 000 €	-1%	27 068,31 €
Chap 13 - Subventions d'équipement	Somme Subventions d'équipement à amortir			460 000 €	488 000 €	-28 000 €	-6%	27 068,31 €
	Subventions d'équipement	1312	Remboursement Sub invest Région	460 000 €	460 000 €	0 €	0%	0,00 €
	Subventions d'équipement	1313	Remboursement Sub invest Dpt	0 €	0 €	0 €	0%	0,00 €
	Subventions d'équipement	13158	Remboursement Sub invest EPCI	0 €	0 €	0 €	0%	0,00 €
	Subventions d'équipement	1317	Remboursement Sub invest FEDER	0 €	28 000 €	-28 000 €	0%	27 068,31 €
	Somme Subventions d'équipement non amorties			1 392 860 €	1 392 860 €	0 €	0%	0,00 €
	Subventions d'équipement	1322	Subventions équipement non amortissable - Région - Rbt Région actions SPL	835 715 €	835 715 €	0 €	0%	0,00 €
	Subventions d'équipement	1323	Subventions équipement non amortissable - Départements Creuse/Corrèze - Rbt Région actions SPL	557 145 €	557 145 €	0 €	0%	0,00 €

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 13 « subventions d'équipement » un montant de **1 852 860€**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES :

Sur la base du dernier emprunt en cours, comme indiqué dans le tableau figurant dans « charges financières », la dépense en capital, conformément au tableau d'amortissement, est de **146 746€**.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » ce montant.

OPERATIONS D'ORDRE :

Sont concernés :

- **CHAP 040** : les amortissements des subventions d'équipement (articles 139),
- **CHAP 041** : au titre du régime de droit à déduction de TVA par le biais du délégataire, les remboursements de TVA sur les opérations listées dans les avenants signés avec AXIONE LIMOUSIN.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**,

- chapitre 040 « Opérations d'ordre et transfert entre section » un montant de **1 316 583€**
- chapitre 041 « Opérations patrimoniales » un montant de **18 000€**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement du Budget Principal le budget 2022 ci-dessous :

INVESTISSEMENT									
RECETTES REELLES									
	BP 2023	BP 2022	% Evolution BP 23/22	CA 2022	% Réalisation 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
R001 (résultat reporté - Excédent d'Investissement)	4 885 326,22 €	4 607 843,30 €	6%		0%				
13 (subvention d'investissement)	688 429 €	644 629 €	7%	187 361,28 €	29%	2 397 532,47 €	5 869 767,38 €	2 387 299 €	11 324 038,95 €
20 (immobilisations incorporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	1 080 €	1 678 800,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	4 433 079 €	
23 (immobilisations en cours)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0%	2 840,00 €	12 900,00 €	120 310 €	7 626 22 €
7 (Participations et créances rattachées)	0 €	14 500 €	0%	16 423,83 €	113%	46 498,02 €	3 532 339,00 €	708 775 €	0,00 €
6 (Participations et créances rattachées)	18 000 €	0 €	#DIV/0!	0,00 €	0%	0,00 €			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 591 755 €	5 266 772 €	6%	203 784,91 €	4%	2 446 670,49 €	9 415 006,38 €	7 650 543 €	13 010 465,17 €

RECETTES D'ORDRE									
040 (Transfert entre sections)	1 323 000 €	1 325 530 €	0%	1 324 545,40 €	100%	2 903 497,50 €	918 344,01 €	848 514 €	533 658,99 €
041 (Opérations patrimoniales)	18 000 €	14 500 €	24%	16 423,83 €	113%	3 967 926,52 €	3 532 339,00 €	2 894 488 €	0,00 €
S RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 341 000 €	1 340 030 €	0%	1 340 969,03 €	100%	6 871 424,02 €	4 450 683,01 €	3 743 002 €	533 658,99 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 932 755 €	6 606 802 €	5%	1 544 753,94 €	23%	9 318 094,51 €	13 865 689,39 €	11 393 545 €	13 544 124,16 €
--	--------------------	--------------------	-----------	-----------------------	------------	-----------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Il se décompose comme suit :

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

Sont inscrits en 2023 en recettes d'investissement, les montants estimatifs suivants :

- 430 000€ au titre du solde de la convention MED FSN sur les composantes « NRA » et « inclusion numérique »
- 162 000€ au titre de la contribution financière du Département de la Haute-Vienne sur la convention « mise à disposition des droits d'Usage » dans le cadre de l'offre NetCity,
- réinscription de 96 429€ au titre du versement à effectuer par le Département de la Haute-Vienne de sa quote-part relative à l'augmentation du capital de la SPL NATHD tenant compte de l'opération de cession d'actions effectuée en 2021 à la Région Nouvelle Aquitaine, sachant que cette opération n'a pas été exécutée sur le budget 2022.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 13 « subvention d'investissement » un montant de **688 429€** (+7% par rapport à 2022).

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES / OPERATION D'ORDRE :

Elles concernent des régularisations comptables comme indiquées plus haut :

- sur les remboursements de TVA AXIONE LIMOUSIN (articles 2762 et 21538),
- sur les dotations aux amortissements (articles 281).

Au total, il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**,

- chapitre 27 « autres immobilisations financières » un montant de **18 000€**
- chapitre 040 « opérations d'ordre et transfert entre sections » un montant de **1 323 000€**
- chapitre 041 « opérations patrimoniales » un montant de **18 000€**.

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section d'investissement du Budget Principal 2023, les crédits, ventilés par chapitre, comme indiqué ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES	BP	RECETTES REELLES	BP
D001 (résultat 2022 reporté)		R001 (résultat 2022 reporté)	4 885 326,22 €
20 (immobilisations incorporelles)	173 000 €	13 (subvention d'investissement)	688 429 €
204 (subventions d'équipements versées)	1 500 €	21 (immobilisations corporelles)	0 €
21 (immobilisations corporelles)	5 500 €	20 (Immobilisations incorporelles)	0 €
23 (Immobilisations en cours - RAR)	3 418 567 €	23 (immobilisations en cours)	0 €
13 (Subventions d'équipements)	1 852 860 €	26 (Participations et créances rattachées)	0 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	146 746 €	27 (Autres immobilisations financières)	18 000 €
26 (Participations et créances rattachées)	0 €		
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 598 173 €	TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 591 755 €

DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE	
040 (Transfert entre sections)	1 316 583 €	040 (Transfert entre sections)	1 323 000 €
041 (Opérations patrimoniales)	18 000 €	041 (Opérations patrimoniales)	18 000 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 334 583 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 341 000 €

TOTAL INVESTISSEMENT	6 932 755 €		6 932 755 €
-----------------------------	--------------------	--	--------------------

BUDGET ANNEXE CORREZE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement du Budget Annexe Corrèze le budget 2023 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	219 200 €	227 420 €	-4%	83 852,80 €	39 954,00 €	5 036,00 €	32 607,00 €	5 000,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	1 257 000 €	1 202 000 €	5%	939 007,29 €	810 621,74 €	415 776,68 €	109 910,23 €	1 434,96 €
66 (Charges financières)	777 066 €	334 970 €	132%	334 437,66 €	400 006,17 €	370 065,19 €	321 493,45 €	24 541,66 €
67 (Charges exceptionnelles)	50 000 €	120 000 €	-58%	46 371,17 €	149 592,38 €	17 009,71 €	0,00 €	
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 303 266 €	1 884 390 €	22%	1 403 668,92 €	1 400 174,29 €	807 887,58 €	464 010,68 €	30 976,62 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	409 957 €	332 150 €	23%	332 132,00 €	536,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	12 585 790 €	20 280 123 €	-38%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 995 747 €	20 612 273 €	-37%	332 132,00 €	536,00 €	0,00 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 299 013 €	22 496 663 €	-32%	1 735 800,92 €	1 400 710,29 €	807 887,58 €	464 010,68 €	30 976,62 €

Il se décompose comme suit :

CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Ces charges sont composées des **taxes** versées à la DGFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) pour un montant évalué à **2 200€** et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant évalué à **200 000€**.

Sont, par ailleurs, intégrés des frais divers à appliquer dans la **mise en œuvre du processus d'adduction** tels que : le coût du commissionnement carte bancaire lorsque le paiement d'une demande d'adduction se réalise par PayFip et le coût d'une signature électronique lorsque le demandeur signe la convention d'application par voie électronique pour un montant total de **2 000€**.

S'y ajoute, enfin, les **frais de dossier** d'un potentiel emprunt complémentaire de 15M€ pour un montant prévisionnel de **15 000€** (0,10% de commission de mise en place)

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 011 « charges à caractère général » un montant de **219 200€** (-4% par rapport à 2022)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange**, pour autorisation de passage dans ses infrastructures de génie civil (fourreaux et/ou appuis aériens). Ils sont évalués en 2023 à **1 200 000€** (936 590€ ont été versés à Orange en 2022)

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** et **VINCI AUTOROUTE** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF ou le domaine autoroutier pour un montant estimé à **1 000€**.

Enfin, il est nécessaire de prévoir une enveloppe à hauteur de **56 000€** au titre de la convention signée avec le **Syndicat de la Diège** correspondant à la location de fourreaux, propriété de la Diège, utilisée dans le cadre du déploiement FttH.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » un montant de **1 257 000€** (+50% par rapport à 2022).

CHARGES FINANCIERES :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des **intérêts des emprunts en cours** et d'un emprunt complémentaire long-terme de 15M€ en cours de consultation.

Au vu de leurs tableaux d'amortissement, le montant total des intérêts 2023 à payer sur le BA 19 est de **776 528€**, répartis comme suit :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023
Banque Postale_Emprunt 5M€ 20 ans_Août 2018 MON521706EUR	5 000 000 €	309 578,13 €	250 000,00 €	59 578,13 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre 2018 _MON524312EUR_contrat 10M€	10 000 000 €	624 618,75 €	500 000,00 €	124 618,75 €
Banque Postale - Emprunt 15M€ 20 ans_Décembre _MON524307UR_Contrat 5M€	5 000 000 €	312 309,38 €	250 000,00 €	62 309,38 €
Prêt LT en cours de négociation	15 000 000 €	1 291 744,42 €	784 722 €	507 022,18 €
TOTAL Prêt LT	35 000 000 €	1 246 506 €	1 000 000 €	246 506 €
Prêt relais CE_20M€_2ans_Avril 2021_Rbt Avril 2023	20 000 000 €	23 000,00 €	0 €	23 000,00 €
Total emprunts en cours	55 000 000 €	2 561 251 €	1 784 722 €	776 528 €

A préciser que le prêt relais Caisse d'Epargne est à rembourser en avril 2023.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir des crédits pour effectuer les opérations d'ICNE sur ces prêts en cours.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 66 « charges financières » un montant total de **777 066€***

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par les prestataires du marché de travaux FttH.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 67 « charges exceptionnelles » un montant total de **50 000€** (-58% par rapport à 2022).*

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Des dotations aux amortissements sont prévues sur les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) terminées et payées en 2022 ainsi que sur les dépenses (compte 2088) liées au contrat IRU Avenant 36 Axione et aux Droits d'Usage ENEDIS/AODE.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », un montant de **409 957€** (+23% par rapport à 2022)*

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendues sur le budget annexe Corrèze en 2023 est supérieur à celui des dépenses, **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

*Il est proposé d'inscrire, sur le budget 2023, chapitre 023 « virement à la section d'investissement » un montant de **12 585 790€**.*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire en recettes de fonctionnement du Budget Annexe Corrèze le budget 2023 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	9 849 572,43 €	13 179 623,23 €	-25%					
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	234 000 €	800 000 €	-71%	875 093,00 €	1 335 563,49 €	2 000,00 €		
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	618 247,75 €	540 295,37 €	99 129,15 €
75 (autres produits de gestion courante)	5 164 761 €	8 396 740 €	-38%	3 948 324,43 €	13 058 637,63 €	145 110,60 €		0,00 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%		0,00 €			
77 (Produits exceptionnels)	50 000 €	120 000 €	-58%	69 758,60 €	84 013,22 €	0,00 €		
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 298 333 €	22 496 363 €	-32%	4 893 176,03 €	14 478 214,34 €	765 358,35 €	540 295,37 €	99 129,15 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	680 €	300 €	127%	256,00 €	211,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	680 €	300 €	127%	256,00 €	211,00 €	0,00 €		0 €
TOTALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 299 013 €	22 496 663 €	-32%	4 893 432,03 €	14 478 425,34 €	765 358,35 €	540 295,37 €	99 129,15 €

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES :

Ils concernent les remboursements effectués par les demandeurs sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **180 dossiers** de demande. Il est, ainsi, prévu un montant total de recette estimé à **234 000€** (54 000€ au titre de la partie « Etudes » et 180 000 € au titre de la partie « travaux »)

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » un montant de **234 000€** (-71% par rapport en 2022)*

A préciser qu'ont été perçus en 2022 une recette totale de 876 500€ correspondant aux remboursements versés par Orange pour le remplacement de leurs appuis aériens (Annexe C9) – **L'intégralité de cette indemnisation a été versée à fin 2022** pour un montant total perçu de 2,207M€ pour 11 434 appuis remplacés.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

Sont concernées ici les recettes prévisionnelles versées par la **SPL NATHD** en 2023 au regard de leur dernier plan d'affaire actualisé de **novembre 2022** :

- **509 371€** au titre de la Redevance fixe R1 (versé en 2022, 383 612€),
- **2 622 353€** au titre de la Redevance co-financement Rd2 (versé en 2022, 3 564 712€).
- **2 033 036€** au titre de la Redevance variable R3 (pas de versement en 2022)

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 75 « autres produits de gestion courante » un montant de **4 164 760€**.*

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-087-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-15

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Sont inscrits :

- les remboursements par les constructeurs du réseau FttH des pénalités facturées par Orange au Syndicat Mixte pour retard de commande.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 77 « produits exceptionnels », un montant de **50 000€**.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : (amortissement des subventions) « Quote-part de subventions virée au compte résultat »

Le montant HT des subventions reçues en 2022 sur le compte 13 amortissables au titre des travaux complémentaires s'élève à 8 389,33€.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », un montant de **680€**.

L'ensemble des recettes de fonctionnement, hors report, (5,4M€) permettent de compenser les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement, (2,711M€).

A ce titre, en 2023, dans la continuité de 2021 et 2022, les contributions statutaires d'équilibre ainsi que les contributions additionnelles liées aux charges des intérêts des emprunts ne seront pas appelées sur le budget annexe de la Corrèze.

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section de fonctionnement du Budget Annexe Corrèze 2023 :

BA 19 2023			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2023	RECETTES REELLES	BP 2023
011 (Charges à caractère général)	219 200 €	002 (résultat reporté - Excédent de fonctionnement)	9 849 572,43 €
012 (Charges du personnel)	0 €	70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	234 000 €
65 (Autres charges de gestion courante)	1 257 000 €	74 (dotations, subventions, participations)	0 €
66 (Charges financières)	777 066 €	75 (autres produits de gestion courante)	5 164 761 €
67 (Charges exceptionnelles)	50 000 €	13 (Subventions d'équipements)	0 €
		77 (Produits exceptionnels)	50 000 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 303 266 €	TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 298 333 €
DEPENSES D'ORDRE	BP 2023	RECETTES D'ORDRE	BP 2023
042 (transfert entre sections)	409 957 €	042 (transfert entre sections)	680 €
023 (Virement à la section d'investissement)	12 585 790 €		
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 995 747 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	680 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 299 013 €		15 299 013 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement du Budget Annexe Corrèze le budget 2023 ci-dessous :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	5 978 002 €							
20 (immobilisations incorporelles)	350 000 €	850 000 €	-59%	839 671,88 €	1 028 659,62 €	1 914 847,54 €	1 802 267,62 €	1 723 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23 (Immobilisations en cours)	10 916 140 €	15 318 432 €	-29%	11 557 862,70 €	47 284 162,75 €	51 208 136,55 €	31 058 090,75 €	1 980 738,74 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0,00 €	2 209,52 €	0,00 €	0,00 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	23 422 265 €	50 930 488 €	-54%	35 930 486,20 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	875 000,00 €	
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 666 407 €	67 098 920 €	-39%	48 328 020,78 €	49 315 232 €	54 122 984 €	33 735 358 €	3 703 739 €

DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	680 €	300 €	127%	256,00 €	211,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	10 €	0%	0,02 €	1 996 234,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	680 €	310 €	119%	256,02 €	1 996 445,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40 667 087 €	67 099 230 €	-39%	48 328 276,80 €	51 311 677,72 €	54 836 855,20 €	33 759 564,20 €	3 703 738,74 €

Il se décompose comme suit :

IMMOBILISATIONS :

- Immobilisations incorporelles :

Sont inscrits dans ce chapitre les crédits restant à verser à ENEDIS (T4 2022) et aux Syndicats d'Energie (FDEE, Syndicat de la Diège) au titre des **Droits d'Usage** (nombre de supports * prix unitaire actualisé).

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 20 « immobilisations incorporelles » un montant de **350 000 €** (-59% par rapport à 2022).

Immobilisations en cours :

Sont inscrites, dans ce chapitre, l'ensemble des dépenses comme détaillées ci-dessous : les soldes du marché de travaux FttH jalon 1, les prestations connexes liées restant à engager, des enveloppes relatives à des travaux complémentaires « vie de réseau » (marché Axione en cours et prestations de coordination « imposées ») et sur un marché « enfouissement » à lancer ainsi que les prestations « raccordement » à rembourser à la SPL NATHD.

h

Chapitres	Articles	Libellé	Libellé sous articles	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022
Chap 23- Immobilisations en cours	Somme 2315			10 916 140 €	15 318 432 €	-4 402 292 €	-29%
	2315	Immobilisations en cours	Marché de travaux FttH	100 000 €	6 374 238 €	-6 274 238 €	-98%
	2315	Immobilisations en cours	Bandeaux verts	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Primes	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Stockage poteaux Orange	0 €	80 500 €	-80 500 €	
	2315	RAR n-1 sur les immobilisations en cours	RAR N-1 marché de travaux en cours	509 680 €	1 950 731 €	-1 441 051 €	-74%
	2315	Immobilisations en cours	AMO technique marché fttH 19	300 000 €	35 323 €	264 677 €	749%
	2315	Immobilisations en cours	Marché CSPS	0 €	2 000 €	-2 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché CSPS VDR	5 000 €	0 €	5 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché Amiante	0 €	96 570 €	-96 570 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ORANGE	0 €	5 000 €	-5 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ENEDIS	10 000 €	30 000 €	-20 000 €	-67%
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ENEDIS SPL	0 €	10 000 €	-10 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes SNCF/VINCI	0 €	10 000 €	-10 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Raccordements	3 673 700 €	3 074 070 €	599 630 €	20%
	2315	Immobilisations en cours	Autres	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, Etudes complémentaires...) sur devis	450 000 €	0 €	450 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, Etudes complémentaires...) marché Adone	2 067 760 €	650 000 €	1 417 760 €	218%
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires SPL(Elagage, GC cassés, VDR annexe 30)	150 000 €	0 €	150 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires ENEDIS / ORANGE (remboursées par AXIONE)	150 000 €	0 €	150 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Enfouissement de réseaux, nouveau marché à lancer)	3 500 000 €	3 000 000 €	500 000 €	17%

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 23 « immobilisations en cours » un montant de **10 916 140 €** (-29% par rapport à 2022).

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :

Ce poste de dépenses correspond aux paiements du capital des emprunts long-terme contractualisés et en cours de consultation tels qu'indiqués dans leur tableau d'amortissement et dans le tableau détaillé plus haut dans les charges financières, **aux remboursements du prêt relais Caisse d'Epargne** » (avril 2023), **des échéances des avances remboursables EPCI et Département de la Corrèze** telles que précisées dans les conventions financières.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » un montant de **23 422 265€**, comme détaillé ci-dessous :

Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	Somme Emprunts et dettes assimilées			23 422 265 €	50 930 488 €	-27 508 223,10 €	-54%
	Somme 1641			21 800 000 €	49 308 223 €	-27 508 223,22 €	-56%
	1641	Emprunt (capital)	Capital sur 1er emprunt 5M€ signé Août 2018	250 000 €	250 000 €	0 €	0%
	1641	Emprunt (capital)	Capital sur les emprunts 5M€ et 10M€ signés Janvier 2019	750 000 €	750 000 €	0 €	0%
	1641	Emprunt (capital)	Remboursement prêt FSN jalon 1	0 €	33 308 223 €	-33 308 223 €	
	1641	Emprunt (capital)	Remboursement prêt relais CE	20 000 000 €	15 000 000 €	5 000 000 €	33%
	1641	Emprunt (capital)	Capital nouvel emprunt en cours 15M€	800 000 €	0 €	800 000 €	
	Somme 168			1 622 265 €	1 622 265 €	0,12 €	0%
	16873	Autres emprunts et dettes assimilées	Rbt Avance remboursable - Dpt	421 159 €	421 159 €	0 €	0%
	168758	Autres emprunts et dettes assimilées	Rbt Avances remboursables - EPCI	1 201 106 €	1 201 106 €	0 €	0%

OPERATION D'ORDRE :

Elles concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements des subventions (articles 139).

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 040 « opérations d'ordre et de transfert entre section » un montant de **680€**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement du Budget Annexe Corrèze le budget 2023 ci-dessous :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté - Excédent d'investissement)	0,00 €	37 587 042,83 €	0%					
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	6 487 682 €	0 €	0%		0 €	0 €	0 €	0 €
13 (subvention d'investissement)	6 033 658 €	8 675 904 €	-30%	4 357 249,75 €	36 732 792,16 €	11 835 506,42 €	19 120 279,84 €	9 099 490,10 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	15 000 000 €	0 €	0%	0,00 €	20 000 000,00 €	0,00 €	48 308 223,00 €	5 000 000,00 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	74 000 €	0%	73 850,50 €	2 609 396,40 €	5 664 829,00 €	8 087 043,00 €	12 006 470,80 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	150 000 €	0%	0,00 €				
23 (immobilisations en cours)	150 000 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	27 671 340 €	46 486 947 €	-40%	4 431 100,25 €	59 342 188,56 €	17 500 335,42 €	75 515 545,84 €	26 105 960,90 €

RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	409 957 €	332 150 €	23%	332 132,00 €	536,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	10 €	0%	0,02 €	1 996 234,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	12 585 790 €	20 280 123 €	0%	0,00 €	0,00 €			
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 995 747 €	20 612 283 €	-37%	332 132,02 €	1 996 770,83 €	713 871,11 €	24 205,83 €	0,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	40 667 087 €	67 099 230 €	-39%	4 763 232,27 €	61 338 959,39 €	18 214 206,53 €	75 539 751,67 €	26 105 961 €
--	---------------------	---------------------	-------------	-----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	---------------------

Il se décompose comme suit :

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

Sont inscrits dans ce chapitre les versements des conventions financières tels que listés ci-dessous :

Chapitres	Articles	Libellé	Libellé sous articles	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022
Chap 13 - subventions d'investissement		Somme Subvention d'investissement		6 033 658 €	8 675 904 €	-2 642 247 €	-30%
	1311	Etat - FSN	Convention CDC FSN	2 967 750 €	3 400 000 €	-432 250 €	-13%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine	Conv RITHJ1	2 060 278 €	2 060 274 €	3 €	0%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine Presta compl	Convention Région Presta compl	5 630 €	5 630 €	0 €	0%
	1313	Départements	Convention Fonds de concours, remboursement du capital sur prêt SME	0 €	0 €	0 €	
	1313	Départements	Convention Fonds de concours, remboursement du capital sur prêt LT 15ME	0 €	0 €	0 €	
	1313	Département presta compl	Conventions Département presta compl	0 €	0 €	0 €	
	13158	EPCI	Conventions Fonds de concours RITH transformées en conventions d'AvRemb	0 €	0 €	0 €	
	13158	EPCI Presta compl	Conventions EPCI presta compl	0 €	10 000 €	-10 000 €	
	1317	Fonds européens - FEDER	FEDER	1 000 000 €	3 200 000 €	-2 200 000 €	-69%
	1318	Autres	Convention Périgord Numérique	0 €	0 €	0 €	

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 13 « subventions d'investissement » un montant de **6 033 858€**.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2023
Application agréée E-legalise.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-20

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :

Est inscrit, dans ce chapitre, un emprunt complémentaire long-terme (15 ans) pour un montant total de 15M€ (consultation en cours – A contractualiser au plus tard au 31/03/2023).

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » un montant de **15 000 000€**.*

Sont par ailleurs prévues les régularisations comptables portant sur :

- les **OPERATIONS D'ORDRE** :

- les dotations aux amortissements (articles 281, chap 040) relatifs aux opérations de travaux complémentaires « vie du réseau » réceptionnées et payées en 2022, ainsi que les paiements Droit d'usage versés à ENEDIS et au Syndicat de la Diège et à la FDEE.
- le transfert budgétaire excédentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chap 021)

et

-le **transfert**, en exécution, en **recette d'investissement au compte 1068**, du besoin de financement 2022 de la section d'investissement, conformément au rapport sur l'**affectation des résultats 2022** (cf Rapport N°2 du présent Comité Syndical)

*Au total, il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023** :*

- *chapitre 040 « opérations d'ordre et transfert entre sections » un montant de **409 957€***
- *chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » un montant de **12 585 790€***
- *1068 « excédents de la section de fonctionnement » un montant de **6 487 682€***

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section d'investissement du Budget Annexe Corrèze 2023, les crédits, ventilés par chapitre, comme indiqué ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2023	RECETTES REELLES	BP 2023
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	5 978 001,90 €	001 (résultat reporté - Excédent d'Investissement)	0,00 €
20 (immobilisations incorporelles)	350 000 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	6 487 682 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	13 (subvention d'investissement)	6 033 658 €
23 (Immobilisations en cours)	10 916 140 €	1641 (emprunts et dettes assimilées)	15 000 000 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	23 422 265 €	23 (Immobilisations en cours)	0 €
		21 (Immobilisations corporelles)	150 000 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 666 407 €	TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	27 671 340 €

DEPENSES D'ORDRE	BP 2023	RECETTES D'ORDRE	BP 2023
040 (Transfert entre sections)	680 €	040 (Transfert entre sections)	409 957 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	041 (Opérations patrimoniales)	0 €
		021 (Virement de la section de fonctionnement)	12 585 790 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	680 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 995 747 €

TOTAL INVESTISSEMENT	40 667 087 €		40 667 087 €
-----------------------------	---------------------	--	---------------------

BUDGET ANNEXE CREUSE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement du Budget Annexe Creuse le budget 2023 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	71 100 €	90 420 €	-21%	23 237,17 €	63 607,26 €	1 382,00 €	11 798,78 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	702 000 €	701 000 €	0%	480 390,66 €	295 831,58 €	141 931,00 €	39 677,57 €	61,27 €
66 (Charges financières)	411 386 €	195 482 €	110%	184 005,27 €	122 633,58 €	120 433,58 €	124 503,66 €	0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	90 000 €	90 000 €	0%	26 908,55 €	5 597,62 €	3 306,45 €	0,00 €	0,00 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 274 486 €	1 076 902 €	18%	714 541,65 €	487 670,04 €	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	317 185 €	281 200 €	13%	281 187,00 €	1 041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	9 477 969 €	7 187 854 €	32%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 795 154 €	7 469 054 €	31%	281 187,00 €	1 041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 069 640 €	8 545 956 €	30%	995 728,65 €	488 711,04 €	267 053,03 €	175 980,01 €	61,27 €

Il se décompose comme suit :

CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Ces charges sont composées des **taxes** versées à la DGFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) pour un montant évalué à **5 500€** et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant évalué à **50 000€**. Sont, par ailleurs, intégrés des frais divers à appliquer dans la **mise en œuvre du processus d'adduction** tels que : le coût du commissionnement carte bancaire lorsque le paiement d'une demande d'adduction se réalise par PayFip et le coût d'une signature électronique lorsque le demandeur signe la convention d'application par voie électronique pour un montant total de **600€**.

S'y ajoute, enfin, les **frais de dossier** d'un emprunt complémentaire en cours de 5M€ et d'un emprunt déjà signé (Caisse d'Epargne 5M€) qui sera mobilisé en octobre 2023, soit une enveloppe prévisionnelle totale de **15 000€**.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 011 « charges à caractère général » un montant de **71 100€** (-22% par rapport à 2022).

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange**, pour autorisation de passage dans ses infrastructures de génie civil (fourreaux et/ou appuis aériens). Ils sont évalués, pour le déploiement jalon 1 et jalon 2, en 2023, à **700 000€** (480 316€ ont été versés à Orange en 2022)

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF pour un montant estimé à **2 000€**.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » un montant de **702 000€**.

h

CHARGES FINANCIERES :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des **intérêts des emprunts en cours jalon 1 et jalon 2** :

- Sur le **jalón 1** au vu des tableaux d'amortissement de l'emprunt concerné, le montant total des intérêts 2023 à payer sur le BA 23 est de **84 562,50€**, répartis comme suit :

EMPRUNTS EN COURS	Montant emprunté	CAPITAL RESTANT DÙ au 31/12/22	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023
Banque Postale_Emprunt 5M€ 30 ans_Novembre 2018 MIN521711EUR	5 000 000,00 €	4 374 999,95 €	251 229,17 €	166 666,67 €	84 562,50 €
TOTAL Prêt LT	5 000 000,00 €	4 374 999,95 €	251 229,17 €	166 666,67 €	84 562,50 €

A préciser que le prêt « avance FSN » a été remboursé le 17/01/2022.

- Sur le **jalón 2**, au vu des tableaux d'amortissement des emprunts déjà signés, et conformément au détail ci-dessous :

EMPRUNTS EN COURS JALON 2	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023	Mobilisé le
Prêt relais Caisse Epargne n°459964E - 5 ans	15 000 000,00 €	82 500,00 €	0,00 €	82 500,00 €	15/12/2021
Prêt Banque Postale n°MIN539288EUR 10M€ - 20 ans	10 000 000,00 €	590 275,00 €	500 000,00 €	90 275,00 €	01/12/2022
Prêt Crédit Agricole n° CP1321 - 20M€ - 20 ans	20 000 000,00 €	858 395,83 €	750 000,00 €	108 395,83 €	31/01/2023
Prêt Caisse Epargne 5M€ n°459669E - 20 ans	5 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25/10/2023
Prêt Banque Postale n°MIN543452eur 5M€ - 25 ans	5 000 000,00 €	94 175,00 €	50 000,00 €	44 175,00 €	28/06/2024
TOTAL Prêt BA23 J2	50 000 000,00 €	1 531 170,83 €	1 300 000,00 €	325 345,83 €	

A préciser que les intérêts du prêt Banque Postale n°MIN534452EUR ont été comptabilisés sur l'année budgétaire 2023, même si la durée de mobilisation de ce prêt va jusqu'au 28/06/2024. En effet, au regard de l'accélération des travaux sur le déploiement FttH jalon 2 et, par corollaire, d'un fort décaissement de dépenses de travaux, un besoin de financement sur cette même année sera potentiellement nécessaire.

Enfin, il est nécessaire de prévoir des crédits pour effectuer les opérations d'ICNE sur ces prêts en cours.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 66 « charges financières » un montant total de **411 385€** (+13% par rapport à 2022).

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par le prestataire des 2 marchés de travaux FttH.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 67 « charges exceptionnelles » un montant total de **90 000€**.



DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Des dotations aux amortissements sont prévues sur les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) réceptionnés et payés en 2022 ainsi que sur les dépenses (compte 2088) liées au contrat IRU Avenant 36 Axione et aux Droits d'Usage ENEDIS/AODE.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », un montant de **317 185€** (+13% par rapport à 2022)*

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendues sur le budget annexe Creuse en 2023 est supérieur à celui des dépenses, **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

*Il est proposé d'inscrire, sur le budget 2023, chapitre 023 « virement à la section d'investissement » un montant de **9 477 969€**.*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire en recettes de fonctionnement du Budget Annexe Creuse le budget 2023 ci-dessous

1								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	5 596 390,00 €	1 470 812,01 €	280%					
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	1 068 700 €	1 000 000 €	7%	977 484,00 €	23 957,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
74 (dotations, subventions, participations)	96 000 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	190 382,89 €	196 403,83 €	7 321,53 €
75 (autres produits de gestion courante)	3 318 135 €	6 015 144 €	-45%	4 141 225,86 €	1 808 629,37 €	169 986,05 €	417,63 €	0,00 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 (Produits exceptionnels)	990 000 €	60 000 €	1550%	2 596,78 €	4 955,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 069 225 €	8 545 956 €	30%	5 121 306,64 €	1 837 541,43 €	360 568,94 €	196 821,46 €	7 321,53 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	415 €	0 €	#DIV/0!	0,00 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	415 €	0 €	#DIV/0!	0,00 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 069 640 €	8 545 956 €	30%	5 121 306,64 €	1 837 905,43 €	360 568,94 €	196 821,46 €	7 321,53 €

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES :

Ils concernent les remboursements :

- versés par **ORANGE** pour le **remplacement de leurs appuis aériens (Annexe C9)**. Une enveloppe de 350 000€ est prévue en 2023 pour le jalon1 et 800 000€ pour le jalon 2 – A date, Orange a versé 883 970€ pour 4 728 appuis remplacés sur le jalon 1 et 113 200€ pour 384 poteaux remplacés sur le jalon 2.
- versés par les demandeurs sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la délibération n°827 du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **53 dossiers** de demande. Il est ainsi, prévu un montant total de recette estimé à **68 700€** (15 900€ au titre de la partie « Etudes » et 52 800 € au titre de la partie « travaux »)

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » un montant de **1 068 700€** (+7% par rapport à 2022).*

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-24

DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS :

Il est proposé d'appeler sur l'année 2023, contrairement à l'année 2022, en application du protocole d'accord financier voté dans la **délibération 778** du 21 mars 2021, et conformément à son annexe, les **contributions statutaires additionnelles** sur la **part EPCI**, comme détaillées plus bas, permettant de financer les intérêts des emprunts jalon 2 mobilisés.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 74 « dotations, subventions, participations » un montant de **96 000€***

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

Sont concernées ici les recettes prévisionnelles versées par la **SPL NATHD** en 2023 au regard de leur dernier plan d'affaire actualisé de **novembre 2022** :

- **193 194€** au titre de la Redevance fixe R1 (versé en 2022, 85 698€),
- **3 124 941€** au titre de la Redevances co-financement Rd2 (versé en 2022, 4 055 527€).

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 75 « autres produits de gestion courante » un montant de **3 318 135€**.*

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Sont inscrits :

- **les remboursements** par les constructeurs du réseau FttH **des pénalités** facturées par Orange au Syndicat Mixte pour retard de commande sur le déploiement jalon 1 et jalon 2, pour un montant de 90 000€

- **l'application des pénalités** sur le lot Creuse du **marché de déploiement jalon 1** pour un montant de 900 000€, conformément à l'avenant n°5.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 77 « produits exceptionnels », un montant de **990 000€**.*

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : (amortissement des subventions) « Quote-part de subventions virée au compte résultat »

Le montant HT des subventions reçues en 2022 sur le compte 13 au titre des travaux complémentaires s'élève à 2 032,50€.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », un montant de **415€**.*

L'ensemble de ces recettes de fonctionnement hors report (5,743M€) permettent de compenser les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement (1,591M€).

A ce titre, en 2023, dans la continuité de 2021 et 2022, les contributions statutaires d'équilibre ne seront pas appelées sur le budget annexe de la Creuse.

En revanche, les contributions additionnelles sur les charges d'intérêts des emprunts mobilisés sur le déploiement jalon 2 sont appliqués pour les EPCI de la Creuse conformément au protocole d'accord financier, comme répartis ci-dessous :



Pour rappel, les sommes affectées par EPCI correspondent aux calculs suivants : sur une part EPCI totale à financer de 1,5M€ entre 2022 et 2026, répartie 480 000€ en intérêts (financés par les contributions statutaires) et 1 020 000€ en capital (financés par des conventions de fonds de concours) soit 96 000€ par an de contributions additionnelles réparties en fonction du nombre de prises raccordables par EPCI.

EPCI	Montant total part intérêts emprunts J2	2023
CC Creuse Grand Sud	62 293 €	12 459 €
CC Creuse Sud Ouest	97 770 €	19 554 €
CC Creuse Confluence	88 921 €	17 784 €
CC Haute-Corrèze Communauté	10 825 €	2 165 €
CC Marche et Combraille en Aquitaine	70 025 €	14 005 €
CC Bénévent Grand Bourg	42 470 €	8 494 €
CC Pays Dunois	35 716 €	7 143 €
CC Pays Sostranien	30 458 €	6 092 €
CC Portes de la Creuse en Marche	41 522 €	8 304 €
TOTAL	480 000 €	96 000 €

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section de fonctionnement du Budget Annexe Creuse 2023 :

BA 23 2023			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2023	RECETTES REELLES	BP 2023
011 (Charges à caractère général)	71 100 €	002 (résultat 2022 reporté)	5 596 390,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	1 068 700 €
65 (Autres charges de gestion courante)	702 000 €	74 (dotations, subventions, participations)	96 000 €
66 (Charges financières)	411 386 €	75 (autres produits de gestion courante)	3 318 135 €
67 (Charges exceptionnelles)	90 000 €	13 (Subventions d'équipements)	0 €
022 (Dépenses imprévues)	0 €	77 (Produits exceptionnels)	990 000 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 274 486 €	TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 069 225 €
DEPENSES D'ORDRE	BP 2023	RECETTES D'ORDRE	BP 2023
042 (transfert entre sections)	317 185 €	042 (transfert entre sections-subv équipement)	415 €
023 (Virement à la section d'investissement)	9 477 969 €		
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 795 154 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	415 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	11 069 640 €		11 069 640 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement du Budget Annexe Creuse le budget 2023 ci-dessous :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
20 (immobilisations incorporelles)	736 000 €	701 500 €	5%	558 726,48 €	339 056,41 €	1 718 733,16 €	1 746 119,52 €	1 723 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
23 (Immobilisations en cours)	67 136 858 €	61 746 153 €	9%	42 616 752,22 €	28 260 583,63 €	12 670 878,74 €	4 437 572,62 €	1 035 063,31 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	1 466 669 €	11 458 450 €	-87%	11 458 443,68 €	166 666,68 €	166 666,68 €	166 666,68 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 339 527 €	73 906 103 €	-6%	54 633 922,38 €	28 766 306,72 €	14 556 278,58 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €

DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	415 €	0 €	#DIV/0!	0,00 €	364,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	1 250 000 €	620 000 €	102%	614 624,82 €	268 784,54 €	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 250 415 €	620 000 €	102%	614 624,82 €	269 148,54 €	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70 589 942 €	74 526 103 €	-5%	55 248 547,20 €	29 035 455,26 €	15 181 623,34 €	6 350 358,82 €	2 758 063,31 €
--	---------------------	---------------------	------------	------------------------	------------------------	------------------------	-----------------------	-----------------------

IMMOBILISATIONS :

- Immobilisations incorporelles :

Sont inscrits, dans ce chapitre, les crédits relatifs aux paiements :

- des frais de publication pour le lancement du marché AMO technique sur le Jalon 2 pour un montant de 1 000€,
- des **droits d'Usage** (nombre de supports * prix unitaire actualisé) restant à verser à ENEDIS sur le jalon 1 et le jalon 2 et au Syndicat d'Energie SDEC (enveloppe prévue : 735 000€).
-

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 20 « immobilisation incorporelles », un montant de **736 000€** (+5% par rapport à 2022)

- Immobilisations en cours :

- Sont inscrites dans ce chapitre les dépenses comme détaillées plus bas : les dépenses des marchés de travaux **FttH jalons 1 et 2** comme précisées dans les plans de décaissements fournis par le prestataire de ces deux marchés, les prestations connexes liées restant à engager et à venir, les enveloppes relatives à des travaux complémentaires « **vie de réseau** » (marché Axione en cours et prestations de coordination « imposées ») ainsi que les prestations « raccordement » à rembourser à la SPL NATHD.

Chapitres	Articles	Libellé	Libellé sous articles	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022
Chap 23- Immobilisations en cours	Somme 2315			67 136 858 €	60 976 153 €	45 976 153 €	10%
	2315	Immobilisations en cours	Marché de travaux fttth J1	600 000 €	1 820 000 €	-1 220 000 €	-67%
	2315	Immobilisations en cours	Bandeaux verts Avenant	0 €	130 000 €	-130 000 €	-100%
	2315	RAR N-1 immobilisations en cours	RAR N-1	2 223 105 €	3 644 845 €	-1 421 740 €	-39%
	2315	Immobilisations en cours	Prime retenu / non retenu candidats J1	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Prime retenu / non retenu candidats J2	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché de travaux fttth J2	59 975 253 €	51 448 308 €	8 526 945 €	17%
	2315	Immobilisations en cours	Stockage poteaux Orange	0 €	10 000 €	-10 000 €	-100%
	2315	Immobilisations en cours	AMO technique marché fttth J1	100 000 €	100 000 €	0 €	0%
	2315	Immobilisations en cours	AMO technique marché fttth J2	150 000 €	0 €	150 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché CSPTS J1	0 €	35 000 €	-35 000 €	-100%
	2315	Immobilisations en cours	Marché CSPTS J2	60 000 €	0 €	60 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché CSPTS VDR	1 500 €	0 €	1 500 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché Amiante J1	10 000 €	38 000 €	-28 000 €	-74%
	2315	Immobilisations en cours	Marché Amiante J2	50 000 €	30 000 €	20 000 €	67%
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ENEDIS J1	10 000 €	100 000 €	-90 000 €	-90%
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ENEDIS J2	300 000 €	0 €	300 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ORANGE J1	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ORANGE J2	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes SNCF J1	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes SNCF J2	7 000 €	0 €	7 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Raccordements	3 260 000 €	3 270 000 €	-10 000 €	0%
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, Etudes complémentaires...) marché Avione	300 000 €	150 000 €	150 000 €	100%
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, Etudes complémentaires...) sur devis	60 000 €	200 000 €	-140 000 €	-70%
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires SPL (Elagage, GC cassés, VDR annexe 30)	30 000 €	0 €	30 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, nouveau marché à lancer ?)	0 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Autres	0 €	0 €	0 €	

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-28

7

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 23 « immobilisation incorporelles » un montant de **67 136 858€** (+10% par rapport à 2022)

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :

Ce poste de dépenses correspond aux paiements du capital des emprunts long-terme jalon 1 et jalon 2 tel qu'indiqué dans leur tableau d'amortissement et dans le tableau détaillé plus haut dans les charges financières.

Chapitres	Articles	Libellé	Libellé sous articles	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	Somme Emprunts et dettes assimilées			1 466 669 €	11 458 450 €	11 458 450 €	-87%
	Somme 1641			1 466 669 €	11 458 450 €	-9 991 780 €	-87%
	1641	Emprunt (capital)	Capital sur emprunt SME Banque Postale signé Août 2019 jalon 1	166 669 €	166 670 €	0 €	0%
	1641	Emprunt (capital)	Remboursement prêt FSN jalon 1	0 €	11 291 780 €	-11 291 780 €	-100%
	1641	Emprunt (capital)	Capital annuité emprunt LT Crédit Agricole 20ME jalon 2	750 000 €	0 €	750 000 €	
	1641	Emprunt (capital)	Capital annuité emprunt LT Banque Postale 10ME jalon 2	500 000 €	0 €	500 000 €	
	1641	Emprunt (capital)	Capital annuité emprunt LT Caisse d'Epargne SME jalon 2	0 €	0 €	0 €	
	1641	Emprunt (capital)	Capital annuité nouvel emprunt Banque Postale SME jalon 2	50 000 €	0 €	50 000 €	
	1641	Emprunt (capital)	Capital annuité emprunt LT Banque Territoire 15ME jalon 2	0 €	0 €	0 €	
	1641	Emprunt (capital)					

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » un montant de **1 466 669€**.

OPERATION D'ORDRE :

Elles concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements des subventions (articles 139).

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 040 « opérations d'ordre et de transfert entre section » un montant de **415€**.

OPERATIONS PATRIMONIALES :

Cette dépense d'ordre correspond à une écriture de régularisation comptable (article 2315) portant sur le remboursement des avances déjà versées dans le cadre du marché FttHJ2.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 041 « opérations patrimoniales » un montant de **1 250 000€**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement du Budget Annexe Creuse le budget 2023 ci-dessous :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2022	BP 2022	% évol BP 2023/20	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)	13 708 812,42 €	29 987 117,58 €	-54%					
13 (subvention d'investissement)	20 835 975 €	21 449 931 €	-3%	28 074 430,22 €	25 483 154,54 €	13 450 198,07 €	8 343 128,82 €	3 849 015,40 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	25 000 000 €	15 000 000 €	67%	10 000 000,00 €	15 000 000,00 €	0,00 €	11 291 777,00 €	5 000 000,00 €
168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €	0 €		0,00 €	0,00 €			0,00 €
20 (immobilisations incorporelles)	0 €	0 €		0,00 €	174,18 €			
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	59 544 788 €	66 437 049 €	-10%	38 074 430,22 €	40 483 328,72 €	13 450 198,07 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €
RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	317 185 €	281 200 €	13%	281 187,00 €	1 041,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	1 250 000 €	620 000 €	102%	614 624,82 €	268 784,54 €	625 344,76 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	9 477 969 €	7 187 854 €	32%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 045 154 €	8 089 054 €	37%	895 811,82 €	269 825,54 €	625 345 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	70 589 942 €	74 526 103 €	-5%	38 970 242,04 €	40 753 154,26 €	14 075 542,83 €	19 634 905,82 €	8 849 015,40 €

Il se décompose comme suit :

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

Sont inscrits dans ce chapitre les versements des conventions financières tels que listés ci-dessous

Chapitres	Articles	Libellé	Libellé sous articles	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP
Chap 13 - subventions d'investissement	Somme Subvention d'investissement			20 835 975 €	21 449 931 €	9 712 188 €	-3%
	1311	Etat - FSN	Convention CDC FSN	11 471 260 €	9 400 000 €	2 071 260 €	22%
	Somme Région Nouvelle Aquitaine			6 535 400 €	8 812 742 €	8 812 742 €	-26%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine	Convention FTHH Région Jalon 1	489 000 €	488 742 €	258 €	0%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine	Convention FTHH Région Jalon 2	6 022 400 €	8 300 000 €	-2 277 600 €	-27%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine	Convention Région Presta compl	24 000 €	24 000 €	0 €	0%
	Somme Département Creuse			1 515 000 €	375 530 €	375 530 €	303%
	1313	Départements	Convention FTHH Fonds de concours	1 500 000 €	360 530 €	1 139 470 €	316%
	1313	Départements	Convention Fonds de concours, remboursement du capital	0 €	0 €	0 €	
	1313	Département Presta compl	Convention Département Presta complémentaires	15 000 €	15 000 €	0 €	0%
	13158	EPCI	Conventions Fonds de concours Rth EPCI 23	204 000 €	353 659 €	-149 659 €	-42%
	13158	EPCI Presta compl	Convention EPCI Presta complémentaires	0 €	8 000 €	-8 000 €	-100%
	1317	Fonds européens - FEDER	FEDER	1 110 315 €	2 500 000 €	-1 389 685 €	-56%

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 13 « subventions d'investissement » un montant de **20 835 975€**.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2023

Application agréée E-legalise.com

99_BU-087-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-30

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :

Sont inscrits, dans ce chapitre, les emprunts jalon 2 signés en 2021 mais mobilisables en 2023 soit :

- 20 M€ Crédit Agricole en janvier 2023
- 5 M€ Caisse d'Epargne en octobre 2023

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » un montant de **25 000 000€**.

OPERATIONS D'ORDRE :

Elles concernent les régularisations comptables portant sur :

- les dotations aux amortissements (articles 281, chap 040) relatifs aux opérations de travaux complémentaires terminées et payées en 2022,
- le remboursement (article 238, chap 041) des avances déjà versées dans le cadre du marché FttHJ2,
- le transfert excédentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chap 021)

Au total, il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023** :

- chapitre 040 « opérations d'ordre et transfert entre sections » un montant de **317 185€**
- chapitre 041 « opérations patrimoniales » un montant de **1 250 000€**
- chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » un montant de **9 477 969 €**.

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section d'investissement du Budget Annexe Creuse 2023 les crédits, ventilés par chapitre, comme indiqué ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2023	RECETTES REELLES	BP 2023
20 (immobilisations incorporelles)	736 000 €	001 (résultat 2022 reporté)	13 708 812,42 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	13 (subvention d'investissement)	20 835 975 €
23 (Immobilisations en cours)	67 136 858 €	1641 (emprunts et dettes assimilées)	25 000 000 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	168 (autres emprunts et dettes assimilées) (AvRemb)	0 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	1 466 669 €	20 (immobilisations incorporelles)	0 €
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	69 339 527 €	TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	59 544 788 €

DEPENSES D'ORDRE	BP 2023	RECETTES D'ORDRE	BP 2022
040 (Transfert entre sections)	415 €	040 (Transfert entre sections)	317 185 €
041 (Opérations patrimoniales)	1 250 000 €	041 (Opérations patrimoniales)	1 250 000 €
		021 (Virement de la section de fonctionnement)	9 477 969 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 250 415 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	11 045 154 €

TOTAL INVESTISSEMENT	70 589 942 €		70 589 942 €
----------------------	--------------	--	--------------

BUDGET ANNEXE HAUTE-VIENNE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement du Budget Annexe Haute-Vienne le budget 2023 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
011 (Charges à caractère général)	42 500 €	47 420 €	-10%	9 132,68 €	11 353,27 €	499,00 €	866,50 €	0,00 €
012 (Charges du personnel)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €			0,00 €
65 (Autres charges de gestion courante)	664 000 €	551 000 €	21%	477 788,96 €	246 457,62 €	73 353,54 €	14 729,73 €	1 099,04 €
66 (Charges financières)	3 730 €	6 785 €	-45%	5 246,96 €	2 521,45 €			0,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	60 000 €	60 000 €	0%	30 731,28 €	4 634,26 €	1 055,16 €		0,00 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	770 230 €	665 205 €	16%	522 899,88 €	264 966,60 €	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €
DEPENSES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections)	309 185 €	275 800 €	12%	275 791,00 €	1 760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 (Virement à la section d'investissement)	7 191 166 €	8 921 765 €	-19%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 500 351 €	9 197 565 €	-18%	275 791,00 €	1 760,00 €	0 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 270 581 €	9 862 770 €	-16%	798 690,88 €	266 726,60 €	74 907,70 €	15 596,23 €	1 099,04 €

CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Ces charges sont composées des **taxes** versées à la DGFIP (redevance archéologique, taxe d'aménagement, taxe foncière sur les NRO) pour un montant évalué à **1 500€** et aux gestionnaires de voirie (redevance d'occupation du domaine public : **RODP**) pour un montant évalué à **40 000€**. Sont, par ailleurs, intégrés des frais divers à appliquer dans la **mise en œuvre du processus d'adduction** tels que : le coût du commissionnement carte bancaire lorsque le paiement d'une demande d'adduction se réalise par PayFip et le coût d'une signature électronique lorsque le demandeur signe la convention d'application par voie électronique pour un montant total de **1 000€**.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 011 « charges à caractère général » un montant de **42 500€** (-10% par rapport à 2022)

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

Les autres charges de gestion courantes concernent principalement les **frais IBLO** versés à **Orange**, pour autorisation de passage dans ses infrastructures de génie civil (fourreaux et/ou appuis aériens). Ils sont évalués, pour le déploiement jalon 1 et jalon 2, en 2023, à **655 000€** (474 055€ ont été versés à Orange en 2022)

Une enveloppe est, par ailleurs, prévue au titre du versement d'une **redevance à SNCF Réseau** lorsque le réseau fibre emprunte le domaine ferroviaire de la SNCF pour un montant estimé à **5 000€**.

Enfin, il est nécessaire de prévoir une enveloppe à hauteur de **4 000€** à verser au **SEHV** correspondant à des redevances pour autorisation de passage dans les fourreaux, propriété du SEHV, utilisés dans le cadre du déploiement FttH.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 65 « autres charges de gestion courantes » un montant de **664 000€** (+21% par rapport à 2022)

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-32

CHARGES FINANCIERES :

Les charges financières concernent les dépenses liées aux paiements des **intérêts du prêt relais EPCI**, **rallonge jalon 2** comme détaillé ci-dessous :

Prêt relais n°400184E CE 2 ans	Montant emprunté	TOTAL ECHEANCE 2023	CAPITAL 2023	INTERETS 2023
	2 281 291,00 €	3 935,22 €	0,00 €	3 935,22 €
TOTAL Prêt relais	2 281 291,00 €	3 935,22 €	0,00 €	3 935,22 €

Enfin, il est nécessaire de prévoir des crédits pour effectuer les opérations d'ICNE sur ce prêt en cours. A préciser que ce prêt relais d'un montant total de 2 281 291€ est à rembourser pour le 25 juillet 2023. *Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 66 « charges financières » un montant total de **3 730€**.*

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Les charges exceptionnelles concernent les dépenses de pénalités facturées par Orange pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais.

Sur sollicitation de DORSAL, elles sont ensuite remboursées par le prestataire des marchés de travaux FttH jalons 1 et 2.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 67 « charges exceptionnelles » un montant total de **60 000€**.*

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS :

Des dotations aux amortissements sont prévues sur les opérations de travaux complémentaires (extension de réseaux, création de génie civil supplémentaire, déplacement d'ouvrage...) réceptionnés et payés en 2022 ainsi que sur les dépenses (compte 2088) liées au contrat IRU Avenant 36 Axione et aux Droits d'Usage ENEDIS/AODE.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », un montant de **309 185€**.*

VIREMENT A LA SECTION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (chap 023) :

Le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement attendues sur le budget annexe Haute-Vienne en 2023 est supérieur à celui des dépenses, **L'équilibre de la section de fonctionnement** est réalisé par une inscription en dépense au **chapitre 023** « Opération d'ordre - Virement à la section d'investissement » vers une recette d'investissement au **chapitre 021** « Opération d'ordre - Virement de la section de fonctionnement ». Cette écriture budgétaire d'équilibre ne s'exécute pas.

*Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 023 « virement à la section d'investissement » un montant de **7 191 166€**.*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Il est proposé en recettes de fonctionnement du Budget Annexe Haute-Vienne le budget 2023 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
002 (résultat reporté)	4 134 024,42 €	3 180 071,17 €	30%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	987 280 €	590 000 €	67%	485 420,36 €	31 848,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
74 (dotations, subventions, participations)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	77 375,01 €	71 988,50 €	7 515,33 €
75 (autres produits de gestion courante)	2 186 337 €	6 041 499 €	-64%	5 391 529,84 €	3 039 576,15 €	304 525,03 €	926,24 €	0,00 €
77 (Produits exceptionnels)	960 000 €	50 000 €	1820%	2 596,78 €	3 387,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 267 641 €	9 861 570 €	-16%	5 879 547,08 €	3 074 811,43 €	382 100,04 €	72 914,74 €	7 515,33 €
RECETTES D'ORDRE								
042 (transfert entre sections-subv équipement)	2 940 €	1 200 €	145%	1 168,00 €	1 059,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 940 €	1 200 €	145%	1 168,00 €	1 059,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 270 581 €	9 862 770 €	-16%	5 880 715,08 €	3 075 870,43 €	382 100,04 €	72 914,74 €	7 515,33 €

PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES :

Ils concernent les remboursements :

- versés par **ORANGE** pour le **remplacement de leurs appuis aériens (Annexe C9)**. Une enveloppe de 350 000€ est prévue en 2023 pour le jalon1 et 500 000€ pour le jalon 2 – A date, Orange a versé 300 247€ pour 1 621 appuis remplacés sur le jalon 1 et 204 169€ pour 693 poteaux remplacés sur le jalon 2.
- versés par les demandeurs sur le dispositif « **adduction** » suite à la mise en œuvre, à partir de janvier 2023, de la **délibération n°827** du 16 juin 2022, sur la base prévisionnelle de **106 dossiers** de demande. Il est ainsi, prévu un montant total de recette estimé à **137 280€** (31 680€ au titre de la partie « Etudes » et 105 600 € au titre de la partie « travaux »)

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses » un montant de **987 280€** (+67% par rapport à 2022).

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

Sont concernées ici les recettes prévisionnelles versées par la **SPL NATHD** en 2023 soit conformément au dernier plan d'affaire actualisé de **novembre 2022** :

- o **213 169€** au titre de la Redevance fixe R1, (versé en 2022, 98 325€)
- o **1 503 178€** au titre de la Redevances co-financement Rd2 (versé en 2022, 5 293 204€)
- o **469 990€** au titre de la Redevance Variable R3

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 75 « autres produits de gestion courante » un montant de **2 186 337€**.

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Sont inscrits :

- les remboursements par les constructeurs du réseau FttH des pénalités facturées par Orange au Syndicat Mixte pour retard de commande sur le déploiement jalon 1 et jalon 2, pour un montant de 60 000€.

- l'application des pénalités sur le lot Haute-Vienne du marché de déploiement jalon 1 pour un montant de 900 000€, conformément à l'avenant n°5.

Il est proposé d'inscrire, sur le budget 2023, chapitre 77 « produits exceptionnels », un montant de 960 000€.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : (amortissement des subventions) « Quote-part de subventions virée au compte résultat »

Le montant HT des subventions reçues en 2022 sur le compte 13 amortissables au titre des travaux complémentaires s'élève à 31 712,60€.

Il est proposé d'inscrire, sur le budget 2023, chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections », un montant de 2 940€.

L'ensemble de ces recettes de fonctionnement hors report (4,136M€) permettent de compenser les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement (1,078M€).

A ce titre, en 2023, dans la continuité de 2021 et 2022, les contributions statutaires d'équilibre ne seront pas appelées sur le budget annexe de la Haute-Vienne.

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section de fonctionnement du Budget Annexe Haute-Vienne 2023 :

BA Haute-Vienne 2023			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2023	RECETTES REELLES	BP 2023
011 (Charges à caractère général)	42 500 €	002 (résultat 2022 reporté)	4 134 024,42 €
012 (Charges du personnel)	0 €	70 (produits des services du domaine et ventes diverses)	987 280 €
65 (Autres charges de gestion courante)	664 000 €	74 (dotations, subventions, participations)	0 €
66 (Charges financières)	3 730 €	75 (autres produits de gestion courante)	2 186 337 €
67 (Charges exceptionnelles)	60 000 €	77 (Produits exceptionnels)	960 000 €
TOTALES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	770 230 €	TOTALES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 267 641 €
DEPENSES D'ORDRE	BP 2023	RECETTES D'ORDRE	BP 2023
042 (transfert entre sections)	309 185 €	042 (transfert entre sections-subv équipement)	2 940 €
023 (Virement à la section d'investissement)	7 191 166 €		
TOTALES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 500 351 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 940 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 270 581 €		8 270 581 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire en dépenses d'investissement du Budget Annexe Haute-Vienne le budget 2023 ci-dessous :

INVESTISSEMENT								
DEPENSES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	3 532 106,80 €							
20 (immobilisations incorporelles)	345 136 €	651 500 €	-47%	466 721,58 €	191 255,60 €	1 727 955,40 €	1 742 089,56 €	1 723 000,00 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €			
23 (Immobilisations en cours)	5 520 706 €	28 019 359 €	-80%	24 283 168,32 €	24 981 814,79 €	9 303 027,71 €	2 387 586,60 €	895 384,41 €
13 (Subventions d'équipements)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €		1 167 040,00 €	
16 (Emprunts et dettes assimilées)	6 940 046 €	11 451 267 €	-39%	11 451 267,00 €	0,00 €	0,00 €	2 142 557,00 €	
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 337 995 €	40 122 126 €	-59%	36 201 156,90 €	25 173 070,39 €	11 030 983,11 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €
DEPENSES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	2 940 €	1 200 €	145%	1 168,00 €	1 059,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	405 000 €	-100%	403 973,26 €	753 487,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 940 €	406 200 €	-99%	405 141,26 €	754 546,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 340 935 €	40 528 326 €	-60%	36 606 298,16 €	25 927 617,12 €	11 063 637,93 €	7 439 273,16 €	2 618 384,41 €

Il se décompose comme suit :

IMMOBILISATIONS :

- Immobilisations incorporelles :

Sont inscrits, dans ce chapitre, les crédits relatifs aux paiements :

- des frais de publication pour le lancement du marché AMO technique sur le Jalon 2
- des **droits d'Usage** (nombre de supports * prix unitaire actualisé) restant à verser à ENEDIS sur le jalon 1 et le jalon 2 et au Syndicat d'Energie SEHV.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 20 « immobilisation incorporelles », un montant de **345 136€** (-47% par rapport à 2022).

-Immobilisations en cours :

- Sont inscrites dans ce chapitre les dépenses comme détaillées plus bas : les dépenses des marchés de travaux **FttH jalons 1 et 2** comme précisées dans les plans de décaissements fournis par le prestataire de ces deux marchés, les prestations connexes liées restant à engager et à venir, les enveloppes relatives à des travaux complémentaires « **vie de réseau** » (marché Axione en cours et prestations de coordination « imposées ») ainsi que les prestations « raccordement » à rembourser à la SPL NATHD.

Chapitre	Articles	Libellé article	Libellé sous articles	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022
Somme immobilisations en cours				5 520 706,00 €	28 019 359 €	28 019 359 €	-80%
Chap 23 - Immobilisations en cours	Somme 238			0,00 €	0 €	0 €	
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	Avances sur marché 87 J1	0,00 €	0 €	0 €	
	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	Avances sur marché 87 J2	0,00 €	0 €	0 €	
	Somme 2315			5 520 706,00 €	28 019 359 €	28 019 359 €	-80%
	2315	Immobilisations en cours	Marché de travaux fth J1	350 000,00 €	3 035 000 €	-2 685 000 €	-88%
	2315	Immobilisations en cours	Bandesau vertis avenant	0,00 €	220 000 €	-220 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	stenu / non retenu candidats J1	0,00 €	0 €	0 €	
	2315	RAR N-1 immobilisations en cours	RAR N-1 2315	466 267,00 €	2 549 170 €	-2 082 903 €	-82%
	2315	Immobilisations en cours	stenu / non retenu candidats J2	0,00 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché de travaux fth J2	1 200 000,00 €	18 650 000 €	-17 450 000 €	-94%
	2315	Immobilisations en cours	Stockage poteaux Orange	0,00 €	10 000 €	-10 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	AMO technique marché fth J1	50 000,00 €	150 000 €	-100 000 €	-67%
	2316	Immobilisations en cours	AMO technique marché fth J2	80 000,00 €	0 €	80 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché CSPS J1	0,00 €	20 000 €	-20 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché CSPS J2	10 000,00 €	0 €	10 000 €	
	2316	Immobilisations en cours	Marché CSPS VDR	1 000,00 €	0 €	1 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Marché Amiante J1	10 000,00 €	50 563 €	-40 563 €	-80%
	2315	Immobilisations en cours	Marché Amiante J2	15 000,00 €	0 €	15 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ENEDIS J1	5 000,00 €	60 000 €	-55 000 €	-92%
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ENEDIS J2	20 000,00 €	0 €	20 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ORANGE J1	0,00 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes ORANGE J2	0,00 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes SNCF J1	0,00 €	0 €	0 €	
	2315	Immobilisations en cours	Etudes SNCF J2	3 000,00 €	0 €	3 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Raccordements Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, Etudes complémentaires...) marché	2 649 439,00 €	2 984 626 €	-335 187 €	-11%
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, Etudes complémentaires...) sur devis	500 000,00 €	200 000 €	300 000 €	150%
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, Etudes complémentaires...) sur devis	121 000,00 €	90 000 €	31 000 €	34%
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires SPL	40 000,00 €		40 000 €	
	2315	Immobilisations en cours	Prestations complémentaires (Effacement, enfouissement de réseaux, nouveau marché à lancer en 2022)	0,00 €	0 €	0 €	
	Autres			0,00 €	0 €	0 €	

REÇU EN PREFECTURE
2315 Immobilisations en cours
le 06/02/2023

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 23 « immobilisation incorporelles » un montant de **5 520 706€**.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES :

Ce poste de dépenses correspond aux remboursements :

- en juillet 2023, du prêt relais Caisse d'Epargne, finançant le surplus jalon 2 sur la part EPCI 87, à hauteur de 2 281 291€,
- des conventions d'avance remboursable au Département de la Haute-Vienne comme indiqués ci-dessous :
- 3 284 648€ au titre de la convention « Avance sur recettes SPL »
- 1 374 108€ au titre de la convention « Avance sur recettes FSN »

Ces remboursements au Département de la Haute-Vienne sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du budget au regard de l'équilibre général du budget Annexe Haute-Vienne.

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » un montant de **6 940 046€**.

OPERATIONS D'ORDRE :

Elles concernent des régularisations comptables sur les dotations aux amortissements des subventions (articles 139).

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 040 « opérations d'ordre et de transfert entre section » un montant de **2 940€**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Il est proposé d'inscrire en recettes d'investissement du Budget Annexe Haute-Vienne le budget 2023 ci-dessous :

INVESTISSEMENT								
RECETTES REELLES								
	BP 2023	BP 2022	% évol BP 2023/2022	CA 2022	CA 2021	CA 2020	CA 2019	CA 2018
001 (résultat reporté)		10 626 318,63 €	-100%		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	4 127 510 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 (subvention d'investissement)	4 713 074 €	10 530 991 €	-55%	11 999 656,47 €	10 092 668,41 €	5 218 309,96 €	5 541 862,83 €	3 376 850,50 €
16873 (Avances Remb) CD 87)	0 €	9 768 452 €	-100%	9 768 452,00 €	14 920 033,00 €	4 359 650,00 €		2 000 000,00 €
168758 (Avances Remb) EPCI 87)	0 €	0 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 954 306,00 €	2 142 557,00 €
1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €	0 €	0%	0,00 €	2 281 291,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 840 584 €	30 925 761 €	-71%	21 768 108,47 €	27 293 992 €	9 577 959,96 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €
RECETTES D'ORDRE								
040 (Transfert entre sections)	309 185 €	275 800 €	12%	275 791,00 €	1 760,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	405 000 €	-100%	403 973,26 €	753 487,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
021 (Virement de la section de fonctionnement)	7 191 166 €	8 921 765 €	-19%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 500 351 €	9 602 565 €	-22%	679 764,26 €	756 247,73 €	32 654,82 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 340 935 €	40 528 326 €	-60%	22 447 872,73 €	28 049 240,14 €	9 610 614,78 €	12 495 968,83 €	7 519 407,50 €

Il se décompose comme suit :

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT :

Sont inscrits, dans ce chapitre, les versements des conventions financières tels que listés ci-dessous :

Chapitres	Articles	Libellé article	Libellé sous articles	BP 2023	BP 2022	Ecart en valeur BP 2023/BP 2022	% évol BP 2023/2022
Chap 13 - subventions d'investissement	Somme Subvention d'investissement			4 713 075 €	10 530 991 €	-5 817 916 €	-55%
	1311	Etat	Convention CDC.FSN	1 890 600 €	6 210 000 €	-4 319 400 €	-70%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine	Convention FttH Région jalon 1	586 000 €	585 990 €	10 €	0%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine	Convention FttH Région jalon 2	1 170 475 €	1 630 000 €	-459 525 €	-28%
	1312	Région Nouvelle Aquitaine presta compl	Convention Région presta compl	26 000 €	26 000 €	0 €	0%
	1313	Département 87 FttH	Convention Fonds de concours fttH CD 87	0 €	0 €	0 €	
	1313	Département 87 Presta complémentaires	Conventions Département presta compl	0 €	58 000 €	-58 000 €	
	13158	EPCI 87 FttH	Conventions Fonds de concours fttH transformées en conventions d'AvRemb	0 €	0 €	0 €	
	13158	EPCI 87 Presta autres	Conventions EPCI presta compl	0 €	21 000 €	-21 000 €	
	1317	Fonds européens	FEDER	1 040 000 €	2 000 000 €	-960 000 €	-48%

Il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023**, chapitre 13 « subventions d'investissement » un montant de **4 173 074€**.

-les **OPERATIONS D'ORDRE** :

- les dotations aux amortissements (articles 281, chap 040) relatifs aux opérations de travaux complémentaires « vie du réseau » réceptionnées et payées en 2022, ainsi que les paiements Droit d'usage versés à ENEDIS et au SEHV
- Le transfert budgétaire excédentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chap 021)
et
- le **transfert**, en exécution, en **recette d'investissement au compte 1068**, du besoin de financement 2022 de la section d'investissement, conformément au rapport sur l'**affectation des résultats 2022** (cf Rapport N°2 du présent Comité Syndical)

Au total, il est proposé d'inscrire, sur le **budget 2023** :

- chapitre 040 « opérations d'ordre et transfert entre sections » un montant de **309 185€**
- chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » un montant de **7 191 166€**
- 1068 « excédents de la section de fonctionnement » un montant de **4 127 510 €**

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2023

Application agréée E-legalise.com

99_BU-067-258728658-20230201-BP_2023-BF

N°847-39

Au final, il est vous demandé d'inscrire sur la section d'investissement du Budget Annexe Haute-Vienne 2023, les crédits, ventilés par chapitre, comme indiqué ci-dessous.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES	BP 2023	RECETTES REELLES	BP 2023
D001 (résultat reporté - Déficit investissement)	3 532 106,80 €	001 (résultat 2022 reporté)	
13 (subvention d'investissement)	0 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	4 127 510 €
16 (Emprunts et dettes assimilées)	6 940 046 €	13 (subvention d'investissement)	4 713 074 €
20 (immobilisations incorporelles)	345 136 €	1641 (emprunts et dettes assimilées)	0 €
21 (immobilisations corporelles)	0 €	16873 (autres emprunts et dettes assimilées) - Dpt	0 €
23 (Immobilisations en cours)	5 520 706 €		
TOTALES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 337 995 €	TOTALES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 840 584 €

DEPENSES D'ORDRE	BP 2023	RECETTES D'ORDRE	BP 2023
040 (Transfert entre sections)	2 940 €	040 (Transfert entre sections)	309 185 €
041 (Opérations patrimoniales)	0 €	041 (Opérations patrimoniales)	0 €
		021 (Virement de la section de fonctionnement)	7 191 166 €
TOTALES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 940 €	TOTALES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 500 351 €

TOTAL INVESTISSEMENT	16 340 935 €		16 340 935 €
-----------------------------	---------------------	--	---------------------

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité, le budget primitif 2023 dans sa totalité, au niveau du chapitre, tant pour le budget principal que pour les trois budgets annexes (budget annexe Corrèze, budget annexe Creuse et budget annexe Haute-Vienne)

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 02 février 2023

